



Service Public
Fédéral
FINANCES

1030 Bruxelles, le 08-02-2024

Administration générale de la
FISCALITE

[REDACTED]

BELCOTAX ANNEE DES REVENUS 2023

Feedback de traitement d'envoi

Référence de l'envoi à rappeler : 4668

Date de création : 08-02-2024

Date de réception : 08-02-2024

Date de traitement : 08-02-2024

Identification de l'envoi :

VOTRE ENVOI EST ACCEPTÉ

Expéditeur :

N° BCE :

Nom :

Rue et N° :

Code postal :

Commune :

Personne de contact :

Nom / Prénom :

N° de téléphone :

N° de fax :

Adresse email :

Contenu du fichier :

Nombre de déclarations dans l'envoi : 1

Nombre de fiches 281.50 : 3

Nombre total de fiches dans l'envoi : 3

N° BCE/NN :

Division :

Nom :

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de mes services.

Adresse :

SERVICE BELCOTAX
North Galaxy
Tour A, 21^{ème} étage
Boulevard Albert II, 33
1030 Bruxelles

Tél :

<http://finances.belgium.be/fr/E-services/Belcotaxonweb/points-de-contact>

<http://financien.belgium.be/nl/E-services/Belcotaxonweb/contactpunten>

Adresse email : belcotax@minfin.fed.be

Service Belcotax

Numéro de la fiche 1	- Nom et prénoms (ou dénomination) des bénéficiaires - Rue et numéro/boite - Numéro postal et commune 2	Total mentionné au cadre 4,e de la fiche n° 281.50 3	Page: 1 / 1
			Observations 4
	REPORT :		Ne sert pas pour le premier intercalaire ou si un seul intercalaire est utilisé
1	[REDACTED]	400,00 €	[REDACTED]
2	[REDACTED]	2.100,00 €	[REDACTED]
3	[REDACTED]	5.000,00 €	[REDACTED]
NN ou NE [REDACTED]		TOTAL GENERAL OU A REPORTER: N° 325.50 2023	7.500,00 €

FICHE N° 281.50 (commissions, courtages, etc.)	
1. N° <u>2</u> (à reprendre au 325.50)	
2. Année <u>2023</u>	
3. Nom (ou dénomination) et adresse du débiteur des revenus : [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] BE 0420 451 844	Nom, prénom (ou dénomination) et adresse du bénéficiaire des revenus : [REDACTED] Epouse de [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] Numéro d'entreprise : [REDACTED] Profession exercée : [REDACTED]
4. Nature	Montant
a) Commissions, courtages, ristournes commerciales, etc. :	...
b) Honoraires ou vacations :	2,100,00
c) Avantages de toute nature (nature : _____) :	...
d) Frais exposés pour compte du bénéficiaire :	...
e) Total (voir aussi litt. f) :	2,100,00
f) Si le montant indiqué sub litt. e ne coïncide pas avec le montant payé au cours de l'année mentionnée au cadre 2, inscrivez ci-contre le montant réellement payé au cours de cette même année :	...

Service Public fédéral

FINANCES

ADMINISTRATION DE LA FISCALITE DES ENTREPRISES ET DES REVENUS

IMPOTS SUR LES REVENUS

Fiche n° 281.50

relative aux commissions, courtages, ristournes commerciales ou autres, vacations ou honoraires occasionnels ou non, gratifications, rétributions ou avantages de toute nature qui constituent pour les bénéficiaires, des revenus professionnels, à l'exclusion des rémunérations des conjoints aidants.

(Modèle établi en exécution de l'article 30 de l'Arrêté royal d'exécution du Code des Impôts sur les revenus 1992)

AVIS IMPORTANT AUX DEBITEURS DES REVENUS VISES CI-DESSUS

Sauf s'il s'agit d'attributions à des non-résidents, les fiches 281.50 relatives à l'année antérieure, accompagnées d'un relevé récapitulatif 325.50, doivent être remises, avant le 30 juin, au Centre de documentation – Précompte professionnel :

- soit de 1040 Bruxelles, rue Bellard 45,
- soit de 9470 Denderleeuw, Krulsstraat 28,
- soit de 7000 Mons, Centre administratif de l'Etat, Chemin de l'Inquiétude, selon que le débiteur des revenus est établi dans la Région de Bruxelles-Capitale ou en Région flamande ou wallonne.

Pour les attributions faites à des non-résidents (personnes physiques ou morales), ces fiches individuelles 281.50 et relevé récapitulatif 325.50 doivent être remis, avant le 30 juin, au Bureau central de Taxation de "Bruxelles Etranger", Place Jean Jacobs 10, bte 2, à 1000 Bruxelles.

FICHE N° 281.50 (commissions, courtages, etc.)	
1. N° <u>3</u> (à reprendre au 325.50)	
2. Année <u>2023</u>	
3. Nom (ou dénomination) et adresse du débiteur des revenus : [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] ES BE 0420 451 844	Nom, prénom (ou dénomination) et adresse du bénéficiaire des revenus : [REDACTED] Epouse de [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] Numéro d'entreprise : [REDACTED] Profession exercée : _____
4. Nature	Montant
a) Commissions, courtages, ristournes commerciales, etc. :	...
b) Honoraires ou vacations :	5,000,00
c) Avantages de toute nature (nature : _____) :	...
d) Frais exposés pour compte du bénéficiaire :	...
e) Total (voir aussi litt. f) :	5,000,00
f) Si le montant indiqué sub litt. e ne coïncide pas avec le montant payé au cours de l'année mentionnée au cadre 2, inscrivez ci-contre le montant réellement payé au cours de cette même année :	...

Service Public fédéral

FINANCES

ADMINISTRATION DE LA FISCALITE DES ENTREPRISES ET DES REVENUS

IMPOTS SUR LES REVENUS

Fiche n° 281.50

relative aux commissions, courtages, ristournes commerciales ou autres, vacations ou honoraires occasionnels ou non, gratifications, rétributions ou avantages de toute nature qui constituent pour les bénéficiaires, des revenus professionnels, à l'exclusion des rémunérations des conjoints aidants.

(Modèle établi en exécution de l'article 30 de l'Arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992)

AVIS IMPORTANT AUX DEBITEURS DES REVENUS VISES CI-DESSUS

Sauf s'il s'agit d'attributions à des non-résidents, les fiches 281.50 relatives à l'année antérieure, accompagnées d'un relevé récapitulatif 325.50, doivent être remises, avant le 30 juin, au Centre de documentation – Précompte professionnel :

- soit de 1040 Bruxelles, rue Belliard 45,
- soit de 9470 Denderleeuw, Kruisstraat 28,
- soit de 7000 Mons, Centre administratif de l'Etat, Chemin de l'Inquiétude, selon que le débiteur des revenus est établi dans la Région de Bruxelles-Capitale ou en Région flamande ou wallonne.

Pour les attributions faites à des non-résidents (personnes physiques ou morales), ces fiches individuelles 281.50 et relevé récapitulatif 325.50 doivent être remis, avant le 30 juin, au Bureau central de Taxation de "Bruxelles Etranger", Place Jean Jacobs 10, bte 2, à 1000 Bruxelles.